



PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL

COMMISSION NATIONALE POUR
LA PROTECTION DES DONNÉES

2023

Afin d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels que la CNPD s'est donnée dans son plan stratégique pour la période 2023-2025, et en supplément des actions qu'elle mène au quotidien pour assurer sa mission, la Commission nationale envisage d'entreprendre les actions suivantes au cours de cette année-ci :



Objectif stratégique 1 :

SENSIBILISATION DES ACTEURS À LA PROTECTION DES DONNÉES

- 🎯 Amélioration des outils de communication externe par l'utilisation plus poussée d'éléments graphiques, visuels et animés.
- 🎯 Développement de nouvelles formations et activités de sensibilisation :
 - mise en œuvre de la deuxième phase du nouveau concept pédagogique sur le RGPD pour les agents de l'Etat et des Communes par la création de modules spécialisés et ateliers interactifs en mode « blended learning » ;
 - mise à jour et tenue de séances « CNPD Data Protection Basics » ;
 - tenue de séances « DaProLab » sur les sujets suivants :
 - conformité de MS Teams au RGPD,
 - article 32 du RGPD,
 - étendue des missions du DPO dans le cadre du RGPD ;
 - développement d'un module de formation et des fiches pratiques au sujet des violations de données.



Objectif stratégique 2 :

DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION D'OUTILS DE CONFORMITÉ

- 🎯 Mise en œuvre du projet ALTO conventionné par la Commission européenne ensemble avec la Luxembourg House of Cybersecurity en vue du développement d'une boîte à outils dédiée aux TPE et PME établies au Luxembourg pour leur permettre d'évaluer et d'augmenter leur degré de maturité par rapport à la conformité RGPD.
- 🎯 Promotion, revue et adoption de codes de conduite en vertu de l'article 40 du RGPD.
- 🎯 Promotion de la Certification RGPD-CARPA.
- 🎯 Développement de la certification comme outil de transfert sur base de l'article 46 (2) du RGPD.



Objectif stratégique 3 : INTENSIFICATION DES ACTIVITÉS D'ENQUÊTE

- 🎯 Augmentation du nombre d'enquête ouvertes sur base de réclamations suite à l'instruction accélérée de réclamations.
- 🎯 Adaptation de la procédure d'enquête.
- 🎯 Déploiement d'un plan de contrôle pluriannuel en matière pénale et de sécurité nationale.



Objectif stratégique 4 : RENFORCEMENT DES STRUCTURES ORGANISATIONNELLES DE LA CNPD

- 🎯 Mise en place d'un « Project & Process management office ».
- 🎯 Modélisation des entités organisationnelles et des processus internes.
- 🎯 Finalisation et mise en place du concept de veille juridique et technologique en vue de proposer un outil de travail pour les services de la CNPD.
- 🎯 Développement de l'offre de formation continue interne des agents de la CNPD.